



Direct énergie : des méthodes bof bof

Par **fanie007**, le **23/03/2009** à **17:37**

Je me permets de vous contacter suite à un démarchage abusif de la société "Direct énergie". Mon fiancé a été démarché dans une galerie marchande d'un grand magasin en novembre par une commerciale peu scrupuleuse.

En effet, après avoir séduit mon fiancé par les tarifs soit disant avantageux de Direct Energie, elle lui a présenté un papier en lui disant que s'il le signait, il recevrait une brochure complète et que cela ne l'engageait strictement à rien. Sans aucune méfiance et avec beaucoup de crédulité (certains diront), il signa donc ce formulaire en croyant à la bonne foi de ce personnage.

Quelle fut notre surprise en février de voir notre contrat EDF résilié (avec 180€ de frais évidemment) pour se faire affilier directement à Direct Energie sans notre accord.

Nous nous sentons complètement abusés par cette démarche malhonnête d'autant plus que nous ne sommes que locataires de notre logement et nous sommes donc très embarrassés par rapport au propriétaire qui n'est pas encore informé de tout cela.

Le délai de 7 jours étant plus que révolu (en effet nous attendions la brochure), ... je ne sais que faire pour tenter de récupérer les sommes débitées sans notre consentement.

Etant aujourd'hui inscrit chez Direct Energie, sans même avoir fourni de coordonnées bancaires, dois-je payer les factures ?

Avez-vous des conseils à nous apporter ?

Je me sens complètement démunie face à cet organisme qui n'a pas de solution à m'apporter.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à ma situation